

Carifié conforme à
l'original
le 14/12/2024


5B LOCATION

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 5000 euros
258 chemin de Barbotteau, Vernou 97170 PETIT-BOURG
980 237 465 RCS Pointe-à-Pitre

RAPPORT DU LIQUIDATEUR **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE CLÔTURE DE LIQUIDATION** **DU 14 DECEMBRE 2024**

Chers associés,

En exécution du mandat que vous m'avez confié et conformément aux dispositions légales, je vous ai réunis en assemblée générale à l'effet de vous présenter les comptes définitifs de liquidation, vous informer des dernières opérations de liquidation effectuées jusqu'à ce jour et vous faire part des propositions de partage soumises à votre approbation.

La dissolution anticipée de la Société a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12/10/2024.

Les documents prescrits par la loi vous ont été adressés avec le présent rapport, à savoir :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31/12/2024 ;
- le texte des résolutions proposées.

1 - Présentation des comptes définitifs de liquidation :

Après cession de tous les éléments d'actif et paiement de tous les créanciers, le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde positif s'élevant à 961,42 euros.

2 - Opérations de liquidation :

La société n'ayant pas démarré son activité, nous n'avions pas de dettes à déplorer au jour de la dissolution. Toutefois, les formalités relatives à la procédure de liquidation ont généré des frais que nous avons immédiatement soldés :

- Comptabilité : réalisation du bilan de clôture de liquidation
- Assistance juridique : formalités de liquidation amiable

3 - Propositions de partage :

Les comptes de liquidation font ressortir un solde positif insuffisant pour rembourser le montant total du capital social. Aussi, je vous propose de bien vouloir répartir ce solde de 961,42 euros entre les associés, au prorata de leurs apports respectifs :

- À Betty BURIN, propriétaire de 8% des parts sociales..... **76,91 euros**
- À Françoise BURIN, propriétaire de 20% des parts sociales..... **192,29 euros**
- À Patricia BURIN, propriétaire de 8% parts sociales..... **76,91 euros**
- À Myrienne BURIN ép. LUCE, propriétaire de 8% des parts sociales..... **76,91 euros**
- À Georges BURIN, propriétaire de 56% des parts sociales..... **538,40 euros**

J'espère que ces propositions emporteront votre approbation et que vous voudrez bien me donner quitus de ma gestion en adoptant le texte des résolutions ci-joint.
Veuillez également constater la clôture de la liquidation de la Société.

La Liquidatrice

Françoise BURIN

